

## **CONDITIONS GENERALES D’AFFILIATION DES PROFESSIONNELS PARTENAIRES A L’OPERATION « Billet Destination Hauts-de-Seine »**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DE L’OPERATION « Billet Destination Hauts-de-Seine »**

Le Département des Hauts-de-Seine, 57 rue des Longues Raies, 92000 Nanterre organise le jeu-concours « Billet destination Hauts-de-Seine » dans le cadre de sa politique de développement touristique, et plus particulièrement de son plan de relance de la fréquentation touristique du département, suite à la crise sanitaire.

Le Département des Hauts-de-Seine a confié la mise en œuvre de ce jeu-concours concours (*mise en place d’une plateforme et application web du jeu concours, organisation du concours, recrutement des professionnels affiliés, gestion des remboursements aux professionnels bénéficiaires, communication*) à la Chambre de commerce et d’industrie Hauts-de-Seine ci-après désignée CCI Hauts-de-Seine, Cœur Défense Tour A 110 esplanade du Général De Gaulle, 92931 Paris La Défense. ;

dont le principe et les modalités d’affiliation pour les professionnels partenaires sont décrites dans les présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales régissent l’affiliation à l’opération « Billet Destination Hauts-de-Seine » des Professionnels partenaires de services agissant dans le cadre de leur activité professionnelle, dont les prestations sont éligibles au paiement en chèques Billet Destination Hauts-de-Seine.

Le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine et le Professionnel partenaire sont ci-après désignés collectivement « les Parties ».

Les présentes conditions générales s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions et peuvent être modifiées à tout moment par le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine ; Les modifications sont portées à la connaissance du Professionnel partenaire sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr), au plus tard 3 jours avant leur entrée en vigueur sauf s’il s’agit d’une modification légale ou réglementaire. En cas de désaccord sur ces modifications, le Professionnel partenaire pourra notifier la résiliation de son affiliation dans un délai d’une semaine à compter de leur publication sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr). A défaut, le Professionnel partenaire sera réputé avoir accepté les conditions générales modifiées

Le Professionnel partenaire accepte sans exception ni réserve les présentes conditions générales.

### **ARTICLE 2 – PRESENTATION DE L’OPERATION**

En réponse à la crise sanitaire du COVID 19, le Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre de sa politique de développement touristique, a élaboré un plan de relance de la fréquentation touristique sur le territoire. Ce plan a été soumis au vote des élus départementaux le 6 juillet 2020 (rapport n° 20.119 CP). Il comporte des mesures incitatives à la relance parmi lesquelles le dispositif « Billet Destination Hauts-de-Seine ».

Ce dispositif consiste en un jeu-concours ouvert aux habitants des Hauts-de-Seine.

Il permettra de gagner, un chéquier d’une valeur de 50€ (5 chèques de 10€) pour les personnes jouant à titre individuel (solo) ou de 100 € (10 chèques de 10€) pour les familles (un ménage composé d’au moins 2 personnes dont un adulte).

Chaque chèque pourra être utilisé auprès d'affiliés volontaires du territoire départemental (sites de loisirs, de culture, restaurateurs et hébergeurs) du 2 juillet 2021 au 30 juin 2022. Certains professionnels yvelinois y seront associés.

Aucune monnaie n'est rendue sur les chèques. Les chèques périmés ou perdus ne sont pas remboursés.

### **ARTICLE 3 – AFFILIATION**

Les demandes de candidature à l'opération « Billet Destination Hauts-de-Seine » seront instruites dans l'ordre de réception par courriel uniquement ; la date de retour par courriel faisant foi et dans la limite des besoins ci-dessous.

Au terme de l'instruction de la demande d'affiliation, un courriel informe le professionnel partenaire selon le cas, de la notification de l'affiliation ou du rejet de la demande d'affiliation.

Les professionnels partenaires dont la candidature a été validée disposeront d'un espace compte dont l'usage est décrit à *l'annexe N°1 : guide utilisateur*.

### **ARTICLE 4 - CARACTERISTIQUES DE L’AFFILIATION**

Le Professionnel partenaire est adhérent à compter du 2 juillet 2021, date officielle du lancement Grand Public de l'opération Billet Destination Hauts-de-Seine et jusqu'au 30 septembre 2022.

Les présentes conditions générales de l'opération sont mises à disposition du Professionnel partenaire sur son espace personnel sur le site : [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) durant toute la durée de l'opération. En cas de poursuite de l'opération, la CCI Hauts-de-Seine sollicite par courriel les professionnels partenaires pour connaître leur souhait de poursuivre ou non.

### **ARTICLE 5 - PRESTATIONS PAYABLES EN CHEQUE BILLET DESTINATION HAUTS-DE-SEINE**

Nul ne peut accepter de chèques Billet Destination Hauts-de-Seine en paiement s'il n'est pas adhérent à l'opération.

### **ARTICLE 6 - VALIDITE OU DATE LIMITE DE PRESENTATION AU REMBOURSEMENT DES CHEQUES BILLET DESTINATION HAUTS-DE-SEINE**

#### **6.1 – Durée**

La date limite de validité des chèques Billet Destination Hauts-de-Seine est fixée au 30 juin 2022. Aucun chèque encaissé par le professionnel partenaire au-delà du 30 juin 2022 minuit ne pourra être remboursé.

Les Billets Destination Hauts-de-Seine doivent être présentés par les Professionnels partenaires au remboursement avant la fin du mois suivant l'expiration de leur période de validité, au plus tard le 31 juillet 2022.

#### **6.2 - Conditions de validité**

Pour être valable, le chèque billet Destination Hauts-de-Seine doit comporter un code barre et être à l'effigie du jeu-concours. Il doit être vierge de toute rature, surcharge ou mention à l'exception des coordonnées du bénéficiaire.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU PROFESSIONNEL PARTENAIRE**

Le Professionnel partenaire s'engage à :

7.1 - exercer son activité conformément à la réglementation qui lui est applicable et présenter des garanties de moralité et de solvabilité ;

7.2 - apposer pendant toute la durée de l'opération, en permanence et de manière apparente à l'entrée de chacun de ses établissements affiliés, des affiches qui lui auront été fournies gratuitement par les organisateur, destinées à informer les bénéficiaires de son affiliation à l'opération ;

7.3 - mentionner pendant toute la durée de l'opération et en permanence sur son site Internet, son affiliation ;

7.4 - accepter sans réserve les paiements partiels ou totaux par des chèques Billet Destination Hauts-de-Seine ;

7.5 - s'assurer que les chèques Billet Destination Hauts-de-Seine répondent en tous points aux dispositifs de sécurité précisés dans votre espace adhérent sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) ;

**7.6 – scanner le code barre du chèque Billet Destination Hauts-de-Seine lors du paiement de la prestation et ce devant le détenteur du chèque afin d'assurer que le chèque est un original (qu'il n'a pas déjà été utilisé) et ne sera pas utilisé une nouvelle fois ;**

7.7 - procéder à la mise à jour systématique de ses données administratives renseignées sur son espace personnel sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) (coordonnées et références bancaires);

7.8 - ne pas saisir sur son espace personnel sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) et notamment dans le champ « Description de l'établissement » de contenus contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;

7.9 - conserver la confidentialité de ses identifiant et mot de passe lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr). Le Professionnel partenaire demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait de son espace personnel par son personnel et/ou par un tiers qui aurait accédé à ses identifiant et mot de passe. Le Professionnel partenaire s'engage à informer sans délai la CCI Hauts-de-Seine (envoi d'un email à [billetdestinationhds@cci-paris-idf.fr](mailto:billetdestinationhds@cci-paris-idf.fr)) de toute rupture de la confidentialité/usurpation de ses identifiant et mot de passe, de toute utilisation frauduleuse de son espace personnel ;

#### **ARTICLE 8 - DISPONIBILITE DE L'ESPACE PERSONNEL DU PROFESSIONNEL PARTENAIRE**

La CCI Hauts-de-Seine s'attache à rendre les fonctionnalités de l'espace des affiliés disponibles 24/24 heures et 7/7 jours. Des interruptions ou dysfonctionnements ne peuvent cependant être exclus.

La disponibilité de ces espaces peut être interrompue à tout moment et sans délai de prévenance en vue notamment d'opérations de maintenance préventives, évolutives ou curatives. Dans de tels cas d'interruption, la CCI Hauts-de-Seine en informe le Professionnel partenaire par tout moyen approprié notamment par une information diffusée sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) et s'engagent à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour y remédier dans les meilleurs délais.

#### **ARTICLE 9 - DROIT DE SUSPENDRE TOUT OU PARTIE DE L'ACCES AUX FONCTIONNALITES DE L'ESPACE PERSONNEL DU PROFESSIONNEL PARTENAIRE**

La CCI Hauts-de-Seine se réserve le droit de procéder sans préavis et sans indemnité, de leur propre initiative ou à la demande motivée du Professionnel partenaire, à une suspension partielle ou totale de l'accès aux fonctionnalités de l'espace personnel du Professionnel partenaire notamment dans les hypothèses suivantes :

- L'espace personnel du Professionnel partenaire est utilisé en violation des stipulations des présentes conditions générales ;
- Soupçon de fraude et/ou utilisation illégale de l'espace personnel du Professionnel partenaire;
- Utilisation des identifiant et mot de passe d'un Professionnel partenaire par un tiers ;
- Saisie à cinq reprises d'un mot de passe erroné par le Professionnel partenaire ;
- Atteinte à la sécurité des systèmes d'information le Département des Hauts-de-Seine et/ou la CCI Hauts-de-Seine.

La suspension de service est notifiée par la CCI Hauts-de-Seine par tout moyen approprié au Professionnel partenaire concerné.

## **ARTICLE 10 - DISPOSITION SPECIFIQUE A L'ACCEPTATION D'UN CHEQUE BILLET DESTINATION HAUTS-DE-SEINE**

10.1 - Pour accepter les chèques Billet Destination Hauts-de-Seine en paiement :

- Le Professionnel partenaire doit disposer d'un identifiant de connexion au site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) qui lui est communiqué par la CCI Hauts-de-Seine.
- Cet identifiant permet, à la CCI Hauts-de-Seine, lorsqu'elle est saisie d'une demande de remboursement de chèques, de vérifier que le Professionnel partenaire auteur de cette demande, est effectivement adhérent de l'opération.
- Cet identifiant permet en outre la CCI Hauts-de-Seine d'identifier le compte bancaire ou postal du Professionnel partenaire à créditer du montant de la remise du chèque.

10.2 – Les chèques Billet Destination Hauts-de-Seine peut être accepté par le Professionnel partenaire pour un paiement via :

- la page d'enregistrement des chèques Billet Destination Hauts-de-Seine disponible sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) dans son espace affilié, « Accès pro », qu'il devra au préalable paramétrer et activer ;
- l'application mobile, via le scan du code barre du chèque Billet Destination Hauts-de-Seine.

## **ARTICLE 11 - FONCTIONNALITES DE L'ESPACE AFFILIE DES PROFESSIONNELS PARTENAIRES**

11.1 - Offres de visibilité

Le Professionnel partenaire dispose d'un espace pour décrire leur établissement, leur offre et le téléchargement d'une photo. Avant publication dans le guide en ligne, ces éléments sont susceptibles de faire l'objet d'une modération ;

11.2 – Reporting

Le Professionnel partenaire a accès sans surcoût dans son espace personnel à l'historique de ses transactions Billet Destination Hauts-de-Seine réalisées au cours de l'opération et aux remboursements auxquelles elles ont donné lieu.

## **ARTICLE 12 - REMBOURSEMENT DES CHEQUES BILLET DESTINATION HAUTS-DE-SEINE**

12.1 - Mentions devant figurer sur les chèques Billet Destination Hauts-de-Seine

Pour être remboursé, chaque billet doit comporter un code barre et être à l'effigie du jeu-concours. Il doit être vierge de toute rature, surcharge ou mention à l'exception des coordonnées du bénéficiaire. Dès lors, en cas de manquement à l'une de ces prescriptions, la CCI Hauts-de-Seine ne procède pas au remboursement des chèques non conformes.

12.2 - Modalités de remboursement

Les chèques Billet Destination Hauts-de-Seine sont remboursés au Professionnel partenaire à leur valeur libératoire par virement bancaire ou postal de la CCI Hauts-de-Seine.

La CCI Hauts-de-Seine procédera au remboursement mensuel des chèques Billet Destination Hauts-de-Seine scannés durant mois civil.

Le Professionnel partenaire, qui a formulé une demande de remboursement, sera informé par courriel du remboursement.

En cas d'erreur de saisie de son adresse courriel dans son espace dédié, la CCI Hauts-de-Seine ne pourra être tenue pour responsable de l'échec de distribution du courriel l'informant d'un virement opéré.

### 12.3 - Délais de remboursement

La CCI Hauts-de-Seine procède au remboursement des chèques Billet Destinations Hauts-de-Seine, dans le mois civil qui suit la demande par virement sur le compte bancaire ou postal du Professionnel partenaire, ce délai commence à courir à compter du premier jour du mois suivant le scan des chèques Billet destination Hauts-de-Seine et sous réserve que les chèques présentent toutes les conditions de conformité.

## ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

Sans préjudice des autres cas définis dans les présentes conditions générales, la responsabilité du Département des Hauts-de-Seine et de la CCI Hauts-de-Seine ne saurait être engagée notamment :

- En cas de dommage ou perte causé au matériel, logiciels ou données du Professionnel partenaire lors de l'accès au site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr). Il appartient au Professionnel partenaire de prendre toutes les mesures de précaution appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination d'éventuels virus circulant sur internet ;
- En cas de dommages résultant de dysfonctionnements ou d'interruptions techniques pouvant entraîner une interruption momentanée des fonctionnalités de l'espace personnel du Professionnel partenaire ;
- En cas de dommages causés par une utilisation non conforme du site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) ;
- Au titre d'un différend entre le Professionnel partenaire et le bénéficiaire relatif à la prestation de service, objet du paiement en chèques Billet Destination Hauts-de-Seine ;
- Au titre des éléments - textes, photos ... - renseignées par le Professionnel partenaire sur son espace personnel et notamment ceux repris afin de publication dans le guide en ligne sur l'espace bénéficiaire.

Le Département des Hauts-de-Seine se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure. ou au regard des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée.

## ARTICLE 14 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Professionnel partenaire autorise expressément le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux sur quelque support que ce soit, sa raison sociale et son(ses) logotype(s) qu'il s'engage à lui communiquer et dont il détient les droits de propriété intellectuelle et/ou d'utilisation, pour les besoins de la promotion des chèques Billet Destination Hauts-de-seine ainsi que du réseau des Professionnels partenaires.

Cette autorisation est valable jusqu'au 30 septembre 2022.

Le Professionnel partenaire garantit que le(les) logotype(s) susmentionné(s) ne porte(nt) pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle pouvant appartenir à des tiers ou que des tiers pourraient revendiquer. Le Professionnel partenaire garantit le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine contre tout recours dans ce cadre.

Le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine reconnaissent qu'ils n'acquièrent aucun droit sur le(les) logotype(s) susmentionné(s) autre que ceux définis par le présent article.

## ARTICLE 15 - DUREE - CESSATION D’AFFILIATION

### 15.1 Durée

Les conditions générales sont conclues pour une durée allant jusqu'au 30 septembre 2022.

### 15.2 – Résiliation

#### a) Résiliation par le Professionnel partenaire

En cas de désaccord du Professionnel partenaire sur les modifications apportées par le Département des Hauts-de-Seine et la CCI Hauts-de-Seine aux présentes conditions générales d'affiliation, le Professionnel partenaire pourra, via son espace affilié accessible sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr), solliciter la résiliation de son affiliation dans un délai d'une semaine à compter de la publication de ces modifications sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) en envoyant un email à [billetdestinationhds@cci-paris-idf.fr](mailto:billetdestinationhds@cci-paris-idf.fr).

b) Résiliation par le Département des Hauts-de-Seine et/ou la CCI Hauts-de-Seine

Dans l'hypothèse où le Professionnel partenaire cesserait de remplir les conditions auxquelles était soumise l'acceptation des conditions générales d'affiliation ; manquerait aux engagements souscrits par lui aux termes des présentes ; commettrait des manquements à l'égard des bénéficiaires des chèques Billet Destination Hauts-de-Seine, le Département des Hauts-de-Seine et/ou la CCI Hauts-de-Seine se réservent le droit de résilier l'affiliation. Cette résiliation prendra automatiquement, et de plein droit, effet à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant la réception par le Professionnel partenaire d'une mise en demeure restée sans effet.

#### **ARTICLE 16 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le Département des Hauts-de-Seine s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs, et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, le Professionnel partenaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou effacer. Il dispose également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, s'il a consenti à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait qu'il peut exercer en contactant [dpo@hauts-de-seine.fr](mailto:dpo@hauts-de-seine.fr). En dernier recours, il peut déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données personnelles collectées, par le Département des Hauts-de-Seine pour le besoin de l'opération, seront conservées au plus tard jusqu'au 30 septembre 2022.

#### **ARTICLE 17 – LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu Concours Billet Destination Hauts-de-Seine doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CCI Hauts-de-Seine Cœur Défense Tour A 110 esplanade du Général De Gaulle, 92931 Paris La Défense. et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu concours tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## Annexe 1 : Guide utilisateur

### Etape n° 1 : Réception de l'email de candidature à l'opération Billet Destination Hauts-de-Seine

- Prenez connaissance de la procédure à suivre pour compléter votre affiliation
- Cliquez sur le lien d'accès au site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) et cliquez sur « Déposer ma candidature »

### Etape n° 2 : Création de votre compte

- Accédez directement au site [billet.destination.hauts-de-seine.fr/acces-pro](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr/acces-pro) ou cliquez sur l'onglet « Accès pro » sur le site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr) ou en suivant le lien reçu dans l'email d'affiliation ;
- Cliquez sur « Déposer ma candidature », vous arrivez sur la page pour compléter le formulaire en ligne de candidature pour être affilié à l'opération ;
- Saisissez les coordonnées de l'enseigne et du contact (Enseigne, adresse, code postal, ville, email de contact, catégorie de commerce, descriptif ambiance, horaires d'ouverture, site internet, Facebook, Instagram, logo ou photo) ;
- Saisissez les informations de facturation (raison sociale, numéro Siret, IBAN/BIC, nom du gérant, numéro de téléphone portable, email du gérant, coordonnées de la société si différente de celle de l'enseigne : adresse, code postal, ville) ;
- Acceptez les différents champs nous permettant de valider le formulaire et votre candidature à l'opération ;
- Puis cliquez sur la touche « Valider » ;

Un courriel de confirmation de candidature et de création de compte vous est alors adressé comportant votre numéro d'affiliation.

### Etape n° 3 : Affiliation en tant que Professionnel partenaire

- Lorsque votre candidature aura été soumise au comité de sélection, vous recevrez un courriel comportant votre **identifiant** et votre **mot de passe** (généralisé automatiquement). Nous vous invitons à nous communiquer la copie R/V carte identité du gérant, le Kbis, un RIB pour nous permettre le remboursement des chèques utilisés dans votre enseigne.

Nous vous invitons à consulter votre candidature [billet.destination.hauts-de-seine.fr/acces-pro](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr/acces-pro) pour vérifier l'ensemble de vos informations.

Le Professionnel partenaire supporte les coûts de connexion au site [billet.destination.hauts-de-seine.fr](http://billet.destination.hauts-de-seine.fr).